

Pour inscription, merci de transmettre votre bulletin complété et signé à : contact@magellan-institute.com

Pour toute question, contactez-nous : Institut Magellan 8 rue Armand Moisant 75015 Paris | Tél : + 33 (0)1 42 34 75 75

Inscription :

☐ Formation + Certificat Magellan

☐ Formation seule

Titre et code de la formation :

Dates de session choisie : Tarif : € HT (TVA 20%)

LE/LA STAGIAIRE

M. ☐

Mme ☐

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. portable : E-mail :

L'ENTREPRISE ET LE/LA SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION

M. ☐

Mme ☐

Raison Sociale :

SIRET : N°TVA Intracommunautaire :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Signataire de la convention :

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : E-mail :

FACTURATION (sélectionner le ou les financements utilisés)

☐ **Financement Entreprise**

Entité et adresse de facturation :

SIRET : N°TVA Intracommunautaire :

Contact de facturation : Email :

Si PO / Bon de commande (transmettre le bon de commande **avant le début de la formation**)

Référence PO / Bon de commande :

Si Subrogation OPCO (transmettre l'accord de prise en charge OPCO **avant le début de la formation**)

Nom de l'OPCO :

Contact référent OPCO : N° Dossier OPCO :

☐ **Financement Personnel**

☐ **Financement** avec prise en charge **France Travail** (transmettre la notification d'inscription à France Travail)

☐ En signant ce bulletin, je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'Institut Magellan ci-jointes et les accepter sans réserve.

Nom :

Signature et Cachet :

Fait à : Le :

INSTITUT **MAGELLAN**, une marque du CERCLE **MAGELLAN**

8 rue Armand Moisant 75015 Paris || T +33 (0)1 42 34 75 75 || contact@magellan-institute.com || SIRET 421 151 036 000 41 ||

N° de déclaration d'activité : 11 75 568 48 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*.

magellan-institute.com || mba.magellan-institute.com || magellan-network.com

*Article L6352-12 - version en vigueur depuis le 01 mai 2008

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025-2026

FORMATIONS COURTES

INSCRIPTION

Toute inscription n'est validée qu'après réception par l'Institut du bulletin complété et signé, revêtu du cachet de l'entreprise. Le bulletin doit nous parvenir au plus tard 48h avant le démarrage de la formation. Nous en accusons réception dans les 24h suivant sa réception. L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du stagiaire ou de son entreprise ou organisme employeur.

TARIFS

Les tarifs indiqués sur le programme de formation comprennent le dossier d'inscription, la formation, la documentation pédagogique remise à chaque stagiaire, les pauses et, pour les certifications, l'évaluation. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement ou tout autre frais qui restent à la charge de l'entreprise.

Les tarifs sont exprimés en hors taxes.

MODALITÉS DE REGLEMENT

a. Règlement par le client entreprise ou organisme public :

- pour les stages, cursus de formation et certification, en totalité à l'inscription, sauf conditions particulières accordées par écrit par l'Institut Magellan.
- pour les organismes soumis aux règles de comptabilité publique : le règlement de la formation s'effectue après exécution de chaque session de formation commandée sur présentation de facture.

L'Institut Magellan se réserve la possibilité de refuser l'accès à la formation en cas de non-paiement au jour de la formation, à l'exception des personnels des organismes soumis aux règles de comptabilité publique.

b. Règlement par un organisme payeur désigné par le client : le client doit indiquer sur son bulletin d'inscription ou bon de commande les coordonnées exactes de l'organisme payeur. Il procède directement à la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assure de sa bonne fin. Le client reste en tout état de cause seul responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

- Dans le cas d'une prise en charge financière partielle de la formation par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat.

- Dans le cas où l'Institut Magellan ne dispose pas du dossier complet de prise en charge 48h avant le début de la session, le client sera facturé de l'intégralité du montant de la formation et devra s'en acquitter. Un avoir pourra être établi, le cas échéant, sur demande écrite accompagnée des pièces justificatives et sous réserve que la prise en charge par l'organisme payeur soit toujours en cours de validité.

c. Moyens de paiement : le client peut effectuer le règlement de son inscription par chèque libellé à l'ordre du Cercle Magellan ou par virement bancaire accompagné de la référence de la facture.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard au taux d'intérêt légal en vigueur.

ADMINISTRATION

Dès l'inscription validée, l'Institut Magellan adresse :

- **au responsable de la formation :** la facture, la convention de formation en deux exemplaires sur laquelle figurent le nom du stagiaire, l'intitulé du stage, dates et lieu de celui-ci. Un exemplaire de cette convention est à nous retourner dûment signé avant le 1er jour du stage de formation ;

A défaut de retour de la convention de formation, la facture tient lieu de convention de formation simplifiée conformément aux dispositions du Code du Travail. Il appartient toutefois au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

- **au stagiaire :** une convocation indiquant le lieu exact et le planning de la formation, environ 2 semaines avant le début du stage.

Dès la formation réalisée, l'Institut Magellan adresse :

- **au responsable de formation :** l'attestation de présence et les copies des feuilles d'émargement ;

- **au stagiaire :** une attestation de suivi et, dans le cadre des formations avec certificat, les résultats obtenus et, selon les résultats de l'examen, le Certificat Magellan.

CONDITIONS DE REPORT OU D'ANNULATION

a. Report : Les demandes de report d'inscription d'une session à une autre formation sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation initialement réservée.

b. Annulation : Les demandes d'annulation doivent parvenir à l'Institut Magellan au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation concernée par courrier à l'adresse contact indiquée sur le bulletin d'inscription contact@magellan-institute.com.

Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, et à titre d'indemnité forfaitaire et définitive, les montants suivants seront dus

-pour les formations inter-entreprises et cursus : l'intégralité du montant de la formation, sauf cas de force majeure (maladie, accident)

-pour les stages intra-entreprises : 50 % du montant total de la session annulée.

Toute absence constatée en début de formation ou tout abandon en cours de formation est assimilé à une annulation hors délai et entraîne les mêmes droits à indemnité au profit de l'Institut Magellan.

c. Remplacement : L'annulation n'entraînera aucun frais si le stagiaire se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise. Un nouveau bulletin devra être renseigné dans les mêmes conditions que l'inscription initiale.

CONDITIONS D'ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

L'Institut Magellan se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler les cours prévus ou la formation dans sa totalité, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier, si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, sous réserve d'en informer chaque stagiaire au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

Une autre date de session ou une autre formation pourra être proposée. En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

COMMUNICATION

Dans le cadre des formations avec certificat, en cas de réussite à l'examen le candidat autorise l'Institut Magellan, via son inscription, à diffuser sur son site internet le nom complet du certifié, l'intitulé de la Certification obtenue et sa date d'obtention.

DONNEES PERSONNELLES

La réforme RGPD est entrée en vigueur le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'Institut Magellan. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier postal à l'Institut Magellan, 8 rue Armand Moisant, 75015 PARIS ; ou un courriel à dpo@magellan-network.com.

Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription, en ligne ou non, sont utilisées par l'Institut Magellan uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

CAS PARTICULIERS

Certaines conditions spécifiques s'appliquent dans le cadre d'une formation souscrite à titre individuel (délai de rétractation de 14 jours, modalités de règlement). Ces conditions particulières sont détaillées dans le Contrat de formation envoyé suite à la réception du bulletin d'inscription.

INSTITUT MAGELLAN, une marque du CERCLE MAGELLAN

8 rue Armand Moisant 75015 Paris || T +33 (0)1 42 34 75 75 || contact@magellan-institute.com || SIRET 421 151 036 000 41 ||

N° de déclaration d'activité : 11 75 568 48 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*.

magellan-institute.com || mba.magellan-institute.com || magellan-network.com

*Article L6352-12 - version en vigueur depuis le 01 mai 2008